



Commission Départementale

Ethique & Fair Play

PROCÈS VERBAL du lundi 02 mars 2026

Présidence : Jean-Paul PEYRIN

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : ; M. ZANNIER ; M. LOUIS ; M. DOUKHI ; M. Mohamed KHELLADI M. Franckie MESSAOUD

Absents excusés : Mme NOEL ; M. Rachid RAACH ; Mme BAUD ; Mme MENDES AREIA ; M. VANTYGHEM

Point 1 :

FONTAINEBLEAU

Situation relative à la participation de joueurs à des rencontres sans licence validée

Présents :

- M. DE FARIA Paulinho (Président)
- Mme et M. BENZINA (Parents de joueurs)

La Commission,

Après avoir présenté la composition de la commission ainsi que son rôle, la parole a été donnée aux personnes convoquées.

Considérant qu'il ressort des échanges avec le représentant du club de Fontainebleau qu'un joueur mineur licencié dans un autre club a participé à un tournoi organisé à Fresnes sous les couleurs du club de Fontainebleau sans que l'autorisation préalable de son club d'origine n'ait été obtenue ;

Considérant que le représentant du club de Fontainebleau reconnaît une erreur de la part de son club et indique qu'une demande de licence a été effectuée depuis, celle-ci étant toujours en cours de validation en raison de pièces administratives manquantes ;

Considérant qu'un courrier transmis par les parents du joueur confirme qu'une demande de changement de club a été engagée et précise que, depuis ce tournoi, leur enfant n'a plus participé à aucune rencontre ou tournoi avec le club de Fontainebleau ;

Considérant par ailleurs qu'il ressort des déclarations des parents d'une ancienne joueuse du FC Champenois que leur enfant avait quitté ce club en début de saison et n'avait pas immédiatement sollicité l'établissement d'une nouvelle licence, la situation ayant depuis été régularisée par la délivrance d'une licence valide ;

Considérant que le représentant du club de Fontainebleau a reconnu les irrégularités constatées et s'est engagé à faire preuve d'une vigilance accrue afin qu'une telle situation ne se reproduise plus à l'avenir ;

Par ces motifs,

La Commission prend acte des explications apportées par les personnes présentes ainsi que de la régularisation des situations administratives évoquées.

Elle rappelle aux clubs l'obligation de veiller strictement au respect des règles relatives à la qualification et à la participation des joueurs aux rencontres et tournois.

La Commission décide de classer le dossier tout en adressant un rappel à la vigilance au club concerné quant au respect des procédures de qualification des joueurs.

Point 2 :

CESSON

Attitude de parents lors des rencontres U16 D1

Présents :

- M. Mohamed KAH, Président du club
- M. Cédric GUILLOSO, Manager général

La Commission,

Après avoir présenté la composition de la commission ainsi que son rôle, la parole a été donnée aux représentants du club.

Considérant que le club de Cesson a été convoqué à la suite de signalements relatifs à des comportements inappropriés de certains parents lors de rencontres de la catégorie U16 D1 ;

Considérant que le Président du club indique être pleinement informé de la situation et regrette les faits reprochés, précisant que des mesures ont été prises afin de mettre un terme à ces comportements ;

Considérant que le Manager général du club a détaillé les dispositions mises en œuvre, notamment la modification complète de l'encadrement de cette catégorie ainsi que l'exclusion du club de joueurs dont les parents étaient impliqués dans les faits signalés ;

Considérant que les représentants du club ont exprimé leur volonté de rétablir un climat serein autour de cette équipe et de prévenir toute réitération de tels comportements à l'avenir ;

Par ces motifs,

La Commission prend acte des explications apportées par les représentants du club de Cesson ainsi que des mesures correctives mises en place.

Elle rappelle l'importance du rôle éducatif des clubs et la nécessité pour l'ensemble des acteurs, y compris les parents, d'adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des valeurs du football.

La Commission décide de classer le dossier tout en invitant le club à poursuivre les actions engagées afin de garantir un climat serein autour de ses équipes de jeunes.

Point 3 : Un troisième point concernant le calcul des classements Fair Play a été effectué en réunion le 02 mars 2026. Les résultats seront mis en ligne et le suivi régulier se poursuivra tout au long de la saison.